

OPTION LANGUE DES SIGNES

Enseignement optionnel hors carte des formations du rectorat.

La Langue des Signes Française (LSF) est une langue naturelle utilisée par les sourds. Elle est devenue une véritable langue avec une grammaire et une syntaxe et une structure sémantique qui lui sont propres.

Depuis 2005, la langue des signes française est reconnue comme une langue à part entière. La LSF apporte une nouvelle façon de penser.

Au bac l'option de la langue des signes séduit de plus en plus de lycéens entendants.

En langue sourde, les élèves l'apprennent à partir du niveau A1 en seconde pour atteindre le niveau A2+ au bac.

Un enseignant donne des cours en langue sourde aux élèves pour qu'ils puissent découvrir la communication visuelle grâce à la connaissance de base du vocabulaire.

La grammaire sourde, la culture sourde et l'histoire sourde font partie du programme.

Nous proposons plusieurs modalités pédagogiques :

- Pédagogie interactive,
- Simulation de conversations, échanges,
- Jeux de rôle,
- Analyse en commun des enregistrements vidéo.



En classe de seconde

A1 : Cycles bienvenue : Découvrir le monde des sourds et pouvoir entrer en dialogue simple avec un sourd.

En classe de seconde, 1ère et terminale

A2 : Cycle initiation : Appréhender les bases de la conversation en langue sourde

En classe de terminale

A2 + : Appréhender les bases de la conversation en langue sourde

Cette option est évaluée dans le cadre du contrôle continu de première et de terminale.